



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Janvier 2018

Présents : Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Claude TESSIER.

Absentes : Anne BOULIN qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL et Françoise SADKOWSKI qui est excusée.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Point Supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

Convention Centre de Gestion.

Adopté à l'unanimité

1. Lecture pour approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Aout 2017.

Adopté à l'unanimité.

2. Règlement factures investissements.

Le budget 2018 n'étant pas encore voté, il est demandé d'accepter les factures suivantes et ce, dans la limite de 25% du budget investissements 2017 :

Facture CCPF (travaux fossé Bréau) : 1 942,24€ TTC

Facture CCPF (Solde travaux rue Angoulvent et R. Simon) : 5 935,22€ TTC

Facture ACT Services (Tablettes numériques pour école) : 7 274,00€ TTC

Adopté à l'unanimité.

3. Admissions en non-valeur.

Monsieur le Maire propose de passer en non-valeurs les créances irrécouvrables pour un total de 38€56.

Adopté à l'unanimité.

4. Cotisation PNR.

Monsieur le Maire propose de reconduire la cotisation qui s'élève à 0€40 par habitant pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

5. CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire indique que la mise en place de la **Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB)** nécessite l'élection d'un Titulaire et d'un Suppléant. Sont élus à l'unanimité :

Titulaire : Lucien DUBOIS

Suppléant : Patrick ROMANOW

6. Statuts de la CACPB.

Monsieur le Maire présente les statuts et après échanges avec les élus, propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

7. Modifications des statuts de la CACPB.

Monsieur le Maire présente les modifications de statuts et après échanges avec les élus, propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

8. Indemnité de Conseil du Comptable Public.

Monsieur le Maire fait état du relevé calculé au taux de 50% sur une base de 395,68€ soit 197,84€ pour 2017.

Adopté par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

9. Règlement affouage et taxe associée.

Monsieur Didier HAMMEL rappelle le principe et les modalités de l'affouage ainsi que le règlement établi. Trois garants sont proposés à savoir Jérôme GILET, Claude TESSIER et Didier HAMMEL.

La taxe est de 2€ par stère.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

10. Convention CDG.

Monsieur le Maire propose, devant la complexité de la réglementation, d'adopter la convention CDG (Centre de Gestion) qui permet de traiter, sur demande spécifique, tout point particulier relatif à la gestion des agents communaux.

Adopté à l'unanimité.

Motion :

L'accès à Internet dans de bonnes conditions est aujourd'hui une nécessité de plus en plus incontournable. Or, la commune est très diversement desservie : les hameaux ne bénéficient pas de la montée en débit dont jouit le bourg depuis juillet 2017. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'une motion demandant à ce que les hameaux bénéficient d'une montée en débit en l'attente le raccordement à la fibre optique. La motion est approuvée à l'unanimité, et annexée au présent compte-rendu.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Didier HAMMEL évoque des soucis rencontrés sur les travaux récemment effectués au Tillet, gravillonnage, fossé rue Angoulvent, avaloirs rue Roger Simon. Monsieur le Maire indique que tous les points litigieux seront traités dans une prochaine Commission des Travaux.

Pascal CARBUCCIA expose les problèmes d'eaux pluviales et des dommages engendrés rue Roger Simon. Une étude technique va être déclenchée.

Catherine RIEHL fait un point sur les effectifs des agents communaux ainsi que sur les permis de construire délivrés rue du Tillet.

Lucien DUBOIS fait part de son inquiétude sur la dégradation constante du trottoir reliant le bourg à La Ferté sous Jouarre. Il mentionne également, suite au récent épisode pluvieux, l'utilité de remise en état des fossés dans les espaces boisés.

L'écoulement du rû au point de jonction rue Gambetta devra être revu dès que possible.

Yvelise BITOUN rappelle le prochain conseil d'école à Luzancy.

Francis MOIGNOT fait état de la prochaine livraison des tablettes numériques pour l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

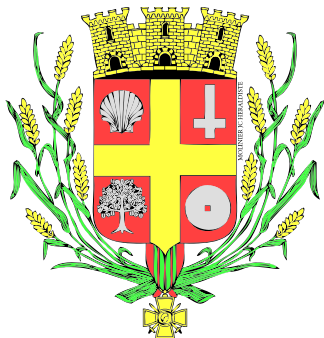
Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 30 Janvier 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 30 Janvier 2018.

Le Maire,

P. ROMANOW





DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Arrondissement de Meaux

Canton de LA FERTÉ SOUS JOUARRE

COMMUNE DE REUIL EN BRIE

80 Rue du 08 Mai 1945

77260 REUIL en BRIE

☎ : 01.60.22.07.51

☎ : 01.60.22.80.47

✉ : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr

Conseil Municipal du 26 janvier 2018

MOTION SUR LE DÉBIT INTERNET

Considérant les travaux effectués dans le bourg en 2017 qui ont permis d'atteindre un débit de l'ordre de **20 Mo** en attendant le déploiement de la fibre ;

Considérant les besoins croissants de la population en termes d'utilisation d'Internet (Télé travail, déclarations en ligne, recherche d'emploi, achats, etc...) ;

Considérant l'égalité des territoires et notamment celle des hameaux avec le bourg du village ;

Considérant l'importance de la population des hameaux en regard de la population de la commune ;

Considérant que le débit au hameau du Tillet est particulièrement faible et inadapté aux besoins des administrés ;

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité que les Hameaux dont le plus important est Le Tillet bénéficient au plus vite et à minima d'une montée en débit en l'attente de la couverture par la fibre.

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2018